

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

I. – À l'alinéa 147, après le mot :

« duquel »,

insérer le mot :

« ils ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ces lieux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.